

Gema Europe Srl – Organisation France
Rue du Commerce – ZA les Plaines
F 26320 Saint Marcel les Valence

- ▶ **Tel** 00 33 – 04 75 60 29 40
- ▶ **Fax** 00 33 – 04 75 57 03 22
- ▶ **E-mail** : info.france@gema.eu.com

Sté SERI
21 Rue du Sanital
86100 CHATELLERAULT

St Marcel les Valence le 13/01/2016

À l'attention de **Mr Richard LAZUROWICZ**

Copie à l'attention de **Mr Jean-Pierre MESPLEDE**

Monsieur,

Faisant suite à notre dernier entretien téléphonique, nous avons le plaisir de vous communiquer ci-joint notre nouvelle :

- Offre de prix n° GFR-OF-2015-00054 5,

Pour la fourniture de 2 cabines **MAGIC Compact EquiFlow** multi-teintes

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Christophe LIVET
Responsable Gema France
+ 33 6 85 54 41 85

Pascal ANDRAUD
Responsable Systèmes
Gema France
Mobile : + 33 6 78 11 93 80
E-mail : p.andraud@gema.eu.com



Sté SERI

21 Rue du Sanital

86100 CHATELLERAULT

À l'attention de **Mr Rémi LAZUROWICZ**

Copie à l'attention de **Mr Jean-Pierre MESPLEDE**

O F F R E N° GFR-OF-2015-00054 5

Au nom de la Société Gema Europe –Organisation France,

nous avons établi le devis suivant concernant :

LA FOURNITURE D'UN ENSEMBLE COMPLET

D'APPLICATION AUTOMATIQUE DE POUDRE

AVEC CABINE MAGIC COMPACT EQUIFLOW A CHANGEMENT DE TEINTES RAPIDE

Sommaire :

Item 1	1	Gema – Système Electrostatique
Item 2	2	Gema – Robots à balayage type ZA07
Item 3	1	Gema – Cabine de poudrage type Magic Compact EquiFlow
Item 4	1	Armoire de Contrôle PLC Type MagicControl CM30
Item 5	1	Protection Anti feu
Item 6	1	Assemblage
Item 7	1	Emballage / transport / assurance

Date : **13 janvier 2016**



1) GABARIT DE PASSAGE DES PIÈCES À TRAITER

Hauteur maximum:	1'800 [mm]
Profondeur maximum:	1'000 [mm]
Longueur maximum:	2'200 [mm]

2) PRODUCTION

Vitesse de la chaîne:	2,03 [m/min] Soit 40 balancelles / heure
-----------------------	---

3) BILAN ÉNERGÉTIQUE (de votre fourniture)

3.1) Données d'air comprimé

Pression min. à l'entrée	6 [bar]
Teneur max. en poussière (suivant ISO 8573-1 CLASSE 2)	
Teneur max. en vapeur d'eau (suivant ISO 8573-1 CLASSE 3)	1.3 [g/m ³]
Teneur max. en vapeur d'huile (suivant ISO 8573-1 CLASSE 2)	0,1[ppm]
Consommation max. d'air comprimé pendant le nettoyage (pendant env. 4 Min., 0.7 Nm ³ /min par pistolet)	8,60 [Nm ³ /min]
Air comprimé maximum	171 [Nm ³ /h]

3.2) Données de raccordement électrique:

Tension triphasé	3 x 400 [P+N+T]
Fréquence	50 [Hz]
Puissance électrique max	51 [kW]
Tolérance de tension	+/- 10 [%]
Régime neutre	à préciser
Protection	IP54

4) CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT

Température d'air environnant	+10....+40 [°C]
Température objet	+10....+50 [°C]
Courant d'air / Thermique autour de la cabine	<0.1 [m/s]

5) TYPE DE POUDRE

Polyester

6) ACCROCHAGE DES PIÈCES

Sur balancelles



7) ESSAIS DE POUDRAGE

N°2015060

Seuls les résultats d'application obtenus lors des essais pourront faire l'objet d'un engagement de Gema. Un rapport vous sera transmis après ces essais.

8) CAHIER DES CHARGES

Non référencé

9) DESSIN IMPLANTATION

Vue de dessus de la cabine

10) CONCENTRATION DE POUVRE

Dans cette étude, nous avons considéré 12 pistolets (10 autos & 2 manuels) débitant tous un débit unitaire maxi de 220 gr/min.

Le débit théorique utile de la cabine est **de 20'000 m³/h**, calculé suivant les différentes ouvertures de la cabine en partie 3 de cette offre et suivant une vitesse d'air moyenne théorique aux ouvertures **de 0,7 m/s**. Pendant le poudrage, la centrale de poudrage est déconnectée du filtre final.

La concentration est donc de : 7,90 gr/m³ pour un débit standard de la cabine Gema de 20'000 m³/h.

Cette valeur est inférieure à la limite de 10 gr/m³ indiquée dans la norme NF EN12981.

Le calcul d'extraction reste donc basé sur les valeurs de vitesse d'air aux ouvertures suivant la norme NF EN 12981 (moyenne mini 0.4 m/s, aucun point inférieur à 0.3m/s).

11) VITESSES D'AIR AUX OUVERTURES

Dans le cas présent, la surface totale des ouvertures est **de 6,49 m²** la vitesse d'air moyenne théorique obtenue aux ouvertures est **de 0,86 m/s !**



DESCRIPTIF TECHNIQUE POUR 1 CABINE MULTI-TEINTES

PARTIE 1 - ARMOIRE & MATÉRIEL DE POUDRAGE

La ligne appareil de poudrage OptiFlex a été spécialement conçue pour permettre le réglage électronique du volume d'air et le contrôle en continu de tous les paramètres de production, garantissant des résultats d'application excellents.

Pos.1.1 **1** **OptiFlex AS06, Armoire de commande**



Associée à un seul OptiCenter, conçue pour recevoir jusqu'à 30 unités de contrôle.

Largeur : 600 [mm]
 Profondeur : 550 [mm]
 Hauteur : 2'100 [mm]

Interrupteur principal

Réseau CANbus

Pos.1.2 **10** **OptiStar CG08, Unités de base pour le contrôle des pistolets automatiques**



Chaque unité OptiStar permet le réglage et le contrôle de toutes les fonctions des pistolets automatiques et injecteurs, avec réglage manuel des fonctions suivantes

- Commutateur marche/arrêt
- Pour chaque pistolet :
 - Contrôle et réglage du courant : μ Amp
 - Contrôle et réglage de la haute tension : KV
 - Contrôle et réglage de l'air total (air de transport + air additionnel) N m3/h
 - Contrôle et réglage du débit poudre en pourcentage de 0 à 100 [%]
 - Réglage de la quantité de l'air de rinçage électrode
- **250 programmes** de poudrage peuvent être mémorisés pour régler le débit poudre, l'air total, l'air de rinçage électrode, la haute tension et le courant
- Multiple fonctions de diagnostics défauts

Pos.1.3

2 Optiflex2 CG13, Unités de base pour le contrôle des pistolets manuels



Chaque unité Optiflex2 permet le réglage et le contrôle de toutes les fonctions des pistolets automatiques et injecteurs, avec réglage manuel des fonctions suivantes

- Commutateur marche/arrêt
- Pour chaque pistolet :
 - Contrôle et réglage du courant : μ Amp
 - Contrôle et réglage de la haute tension : KV
 - Contrôle et réglage de l'air total (air de transport + air additionnel) N m³/h
 - Contrôle et réglage du débit poudre en pourcentage de 0 à 100 [%]
 - Réglage de la quantité de l'air de rinçage électrode
- **250 programmes** de poudrage peuvent être mémorisés pour régler le débit poudre, l'air total, l'air de rinçage électrode, la haute tension et le courant
- Multiple fonctions de diagnostics défauts

Pos.1.4

10 Modules Canbus



Grâce à ces modules, un programme de poudrage peut être appelé d'une seule manipulation, simultanément pour tous les pistolets automatiques à partir de l'automate. Au maximum 255 programmes par OptiStar peuvent être sélectionnés.

Description :

Jonction des consoles Optistar des pistolets automatiques au contrôle de l'automate.

En opération automatique, il permet l'échange d'informations directement avec l'unité de contrôle OptiStar

Pos.1.5

10 OPTIGUN GA03-AX, pistolets automatiques



Composés de :

- Corps de pistolet démontable
- Buse à jet plat FSD avec électrode centrale autonettoyante
- Tuyau de poudre âmes conductrices Ø 11 [mm]
- Longueur de tuyaux et câbles 20 [m]

Disposition des pistolets :

- ❖ 5 pistolets automatiques en mouvement placés les uns sous les autres pour réaliser la partie arrière de la pièce.
- ❖ 5 pistolets automatiques en mouvement placés également les uns sous les autres pour réaliser la partie avant de la pièce.

Pos.1.6

2 OptiSelect GM03, Pistolets manuelsComposés de :

- 1 corps monobloc étanche renfermant le générateur haute tension
- 1 corps arrière avec poignée qui reçoit :
 - 1 télécommande intégrée permettant le réglage du débit de poudre et du programme d'application et rinçage du circuit poudre
- 1 buse de pulvérisation jet plat autonettoyante
- 1 tuyau pour la poudre à âme conductrice, ø int. 11 mm, long. 11 [m]
- 1 tuyau air de rinçage électrode, long. 11 [m]
- 1 câble pistolet avec connecteur, long. 11 [m]
- 1 rallonge de pistolet manuel, longueur 300 [mm]

Pos.1.7

12 OPTIFLOW IG06, Injecteurs pour poudre organique nouvelle génération

- Enfichables sur les tubes d'aspiration de poudre
- Connexions d'air par raccords rapides verticaux avec dé trompeur
- Connexion tuyau en acier
- Venturi en téflon

PARTIE 3 - CABINE DE POUDRAGE, Type "MAGIC COMPACT EQUIFLOW – BA04"

Se composant de :

Pos.3.1 1 CABINE EN MATIÈRE PLASTIQUE HAUTE PERFORMANCE

en panneaux sandwich épaisseur 100 mm *classement résistance au feu M1 (selon norme EN 12981)*

Dimensions extérieures de la cabine :

Longueur : 5'500 [mm]

Largeur : 2'200 [mm]

Hauteur : 3'200 [mm]

Ouvertures passages pièces :

Hauteur : 2'400 [mm]

Largeur : 1'200 [mm]



▪ - **1 Base de la cabine se composant de :**

- 1 Plancher horizontal
 - 1 Canal de recyclage de poudre avec raccordement à la gaine principale
 - 2 Rampes avec buses de soufflage de la poudre
 - 1 Structure support en profilés acier
 - 1 Poste manuel de pré-touche sur plate-forme à l'entrée de la cabine **long. 1'500 mm.**
 - 1 Poste manuel de retouche sur plate-forme à la sortie de la cabine **long. 1'500 mm.**
- NB : Éventuelles nacelles élévatrices non-fournies.*
- 10 Unités d'air de nettoyage extérieur des pistolets automatiques
 - 2 Blocs d'éclairages dans le plafond de la cabine (IP 54)
 - 1 Gaine d'aspiration entre cabine et mono cyclone, en tôle d'acier peinte **Long. maxi : 8 [m]**
 - 1 Gaine d'aspiration entre mono cyclone et filtre finisseur, en tôle d'acier galvanisé **Long. maxi : 8 [m]**
 - 2 Arches en profilés d'acier pour le maintien de l'écartement des parois de la cabine
-

PLATE-FORME D'ACCÈS AUX POSTES MANUELS DE VOTRE FOURNITURE

(Plan de définition réalisé par nos soins)

Suite à notre dernière réunion en vos locaux, il faut prévoir une fosse pour chacune des 2 cabines de 710 mm de profondeur. La distance entre le bas des pièces les plus hautes et le sol des postes manuels sera de 200 mm.



Pos.3.2

1 MONO CYCLONE, pour le recyclage de poudre**Se composant de :**

- 1 Mono-cyclone complet, Capacité d'air 20'000 m³/h
- 1 Transport de la poudre récupérée automatique PP06
- 1 Tamis articulé en partie basse du cyclone
 - Seuil de tamisage : 600 µm

Pos.3.3

1 FILTRE FINAL, pour l'air d'extraction de 20'000 m³/h**Comprenant :**

- Moto ventilateur
- Cartouches filtrantes antistatiques avec décolmatage automatique
- Contrôle séquentiel pour le décolmatage des cartouches
- 1 Ensemble de contrôle des pressions différentielles amont/aval des éléments filtrants avec alarme par Magnelics
- 2 Bacs de collecte des déchets (1 bac pour chaque cône)
- Silencieux - émission de bruit < 80 dB(A)

Pos.3.4

1 REHAUSSE DU FILTRE FINAL

- Rehausse du filtre final 20'000 m³/h pour positionner le big bag en dessous pour collecter directement les déchets des 2 cônes du filtre dans un seul big bag.

Le big bag est de votre fourniture.

Cette rehausse engendre une hauteur d'environ 900 mm en plus pour le filtre final

Innovant et facile à faire fonctionner le système de gestion de poudre OptiCenter permet un changement de couleur rapide et sans pollution.

Du fait de l'étanchéité du circuit, la poudre ne peut s'échapper au cours de l'application du revêtement en poudre, ainsi que pour la période de nettoyage.

Le design compact de l'OptiSpeeder2 en combinaison avec la nouvelle technologie d'injection de "High pompe à vide (HVP ©)" permettent un débit de poudre plus élevé, une plus faible consommation d'air comprimé et moins d'entretien.

Un nuage de poudre plus doux peut être ajusté et la qualité d'application en sera améliorée.

L'alimentation de poudre fraîche contrôlée au moyen d'une pompe à OptiFeed PP06 "dans le sac" est le meilleur conditionnement de la poudre garantissant une exploitation sûre, fiable et des résultats de revêtement constant.

Aucune pièce en mouvement par rapport aux centrales de poudrage classiques.

Hormis pendant la phase de nettoyage, l'OptiCenter est déconnecté du filtre final afin de diminuer le débit du filtre grâce à l'étanchéité du bac de fluidisation et du sac de poudre.

Une armoire AS pour un maximum de 24 consoles de pistolets et contrôleurs d'axes, ainsi que d'une armoire ICS04 peuvent-être intégrées dans l'OptiCenter.



Données techniques

Largeur	1'100 [mm]
Profondeur	1'500 [mm]
Hauteur	2'100 [mm]

Avec Armoire AS et ICS04 :

Largeur	1'600 [mm]
Profondeur	1'500 [mm]
Hauteur	2'100 [mm]

Ventilation pendant la phase de nettoyage	1'400 [m3/h]
---	--------------

Nombre de pompe IG06	12
----------------------	----



PARTIE 4 - ARMOIRE ÉLECTRIQUE, TYPE ICS 04 AVEC ECRAN TACTILE DEPORTE



L'armoire de contrôle électrique contient tous les éléments pour la commande du système de la cabine de poudrage ainsi que des possibilités de verrouillage avec le reste de l'installation.

Le refroidissement de l'armoire est assuré par un échangeur à plaques ventilées.

Composition :

- Sectionneur principal
- Contacteurs thermiques, disjoncteurs
- Boutons et voyants de contrôle
- Interfaces de pilotage

Armoire ICS GEMA

- | | |
|--------------|------------|
| - Longueur | 900 [mm] |
| - Profondeur | 600 [mm] |
| - Hauteur | 1'900 [mm] |

Pos. 4.1

Contrôle avec carte de gestion CM30

Système puissant, du type PC développé pour le contrôle des applications de poudrage avec un écran tactile.

- Le CM 30 contrôle les consoles OptiStar et axes
- La communication est réalisée par procédé CanBus. Un codeur CanBus monté sur le système d'entraînement du convoyeur (adaptation non comprise), donne les informations nécessaires au registre à décalage pour le bon déroulement des séquences de poudrage. Le codeur est équipé d'un câble d'une long. maxi de 40 mètres. Son montage nécessite un filetage M6 X 10 sur l'axe du système d'entraînement du convoyeur.
- Une barrière de cellules permet de détecter le passage des pièces



Spécifications de l'écran tactile – PC

- * Processeur RISC avec 1'000 MIPS et mémoire 64 MB.
- * Le Soft et les données sont stockés sur une carte compacte "Flash"
- * CAN-Bus, Ethernet 10/100 Mbits, RS232 et 2 ports USB sont disponibles

Écran tactile de 12" avec détection infrarouge - écran couleur 800 X 600 P.

" SOFT"

Type WINDOW CE.NET - Programme MX Pro - Écran Galileo

Fonctions générales :

- Communication du type CANBus
- Contrôle des OptiStar et des axes de mouvement
- Contrôle le fonctionnement de la cabine et le système de recyclage de poudre
- Pilote l'augmentation / diminution de poudre. Permet la correction en % du débit de poudre simultanément sur tous les pistolets sans modifier les réglages programmés dans les consoles OptiStar.
- Contact sec disponible pour le pilotage d'un équipement de transfert de poudre neuve en automatique.- Interface avec convoyeur, arrêts d'urgence (par exemple)
- Fonctions de diagnostic et d'aide sur le fonctionnement



- des pistolets
- des axes
- équipements cabine

Le travail sur la machine est ergonomique et simple. Les différents organes de l'installation sont représentés à l'écran. Ils sont facilement activés/désactivés par simple pointage sur l'écran.

Gestion des temps de production

De base, pour l'aide à la gestion de la production, les temps de pulvérisation et de fonctionnement ci-dessous sont disponibles et récupérables pour une gestion éventuelle sur ordinateur.

- * Temps de pulvérisation des pistolets
- * Temps de fonctionnement de la cabine
- * Temps de fonctionnement des différents axes
- * Temps de fonctionnement en mode Auto/Manu/Nettoyage

Modes de fonctionnement

- * Manuel
- * Automatique
- * Nettoyage
- * Maintenance

En pilotage manuel :

Contrôle des pistolets et des axes, mais il n'y a plus d'interface avec le convoyeur.

En pilotage automatique :

Gestion des pistolets en mode automatique

- Par groupe de pistolets, M/A simultané (ex. par fente dans la cabine)
- Pistolet contrôlé Individuellement

Gestion en continu de pièces disposées en "Vrac" sur les balancelles

(sans reconnaissance du type de pièce et sans modification automatique du programme de pulvérisation)

- Détection de la silhouette des pièces par une (des) barrière(s) de cellules (largeur, hauteur).
- Le codeur CAN-Bus donne les informations au registre à décalage qui contrôle les séquences M/A des pistolets.
- Les compensations et délais de mise en service et d'arrêt des pistolets peuvent être fixés individuellement par robot. La tolérance de fonctionnement dans le sens d'avance du convoyeur est de +/- 20 mm.

Gestion de programmes "pièces"

Un code est assigné à chaque type de pièce. 255 programmes de types de pièces peuvent être mémorisés. Pour chaque type de pièce un programme OptiStar par pistolet peut être affecté, ainsi que les positions des axes.

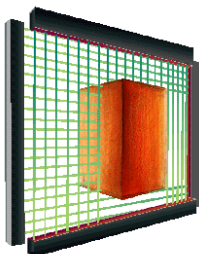
- Ces programmes peuvent être appelés manuellement
- Ces programmes peuvent être appelés automatiquement par un signal I/O digital (particulièrement en codage 8 Bit) transmis par un système (non compris) disposant des informations. L'échange des informations devra être activé lors du passage des pièces devant une cellule ou une barrière de cellule.



Détection largeur des pièces:

Contrôlée par deux barrières lumineuses au pas de 10 mm, longueur des barrières 400 mm.

Les tables XT10 positionnent les pistolets à une distance prédéfinie lors de la reconnaissance des profils de pièces supérieurs à 10 mm en largeur et en hauteur

**Détection hauteur des pièces:**

Contrôlée par des barrières lumineuses au pas de 25 mm, longueur des barrières 2'000 mm. En cas de détection d'une pièce courte, les pistolets inférieurs sont arrêtés, la course des robots et la vitesse restent inchangées.

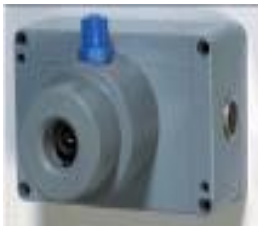
La position des pièces doit rester sur le même niveau "ZÉRO" haut

Remarque : Pour changer les programmes enregistrés dans les consoles OptiStar il est nécessaire d'avoir entre 2 séries de pièces différentes, un "trou" sur le convoyeur équivalent à la distance entre la première et la dernière rangée de pistolets.

PARTIE 5 - ÉQUIPEMENT D'INCENDIE CO₂

Pos.5.1

Protection active pour le filtre final contre les risques d'incendie.



Selon norme EN 50053-2 & NF EN12981 – Dispositif de suppression de feu à action rapide.

Principe de fonctionnement :

Deux détecteurs de flamme positionnés dans le plafond de la cabine et un détecteur dans l'Opti Center captent en même temps les rayons infrarouge & ultraviolet émis à l'intérieur et les exploitent en temps réel.

La sécurité par rapport aux erreurs de détection est augmentée par la double détection et l'exploitation des deux spectres lumineux. Grâce à cela, le capteur ne se déclenchera pas à la lumière du jour (rayon de soleil puissant à proximité ou dans la cabine)

Si ces deux rayonnements (UV & IR) apparaissent au même moment et dépassent un certain seuil, le signal « incendie » est transmis à la centrale de commande qui active la mise en sécurité de l'installation.

Mise en sécurité de l'installation :

Ouverture d'une bouteille sous pression de gaz CO₂ par une électrovanne à action rapide. L'injection de CO₂ se fait en amont du cyclone et gaine de l'OptiCenter puis déclenche l'arrêt immédiat de la ventilation. Celle-ci ne pourra être redémarrée que si la bouteille est remplacée par une bouteille pleine. Une sonde à résistance variable contrôle le niveau de CO₂ dans la bouteille.

Les composants tels que capteurs automatiques et manuels, sirène, vanne, quantité de CO₂ et alimentation en air comprimé sont également surveillés afin de garantir le bon fonctionnement de l'installation d'extinction incendie.

Afin d'éviter l'encrassement de l'unité de détection, celle-ci est nettoyée automatiquement par un anneau continu d'air comprimé. Ainsi, le niveau d'encrassement des capteurs est contrôlé en permanence afin de garantir la détection d'un départ de flamme. Si le niveau d'encrassement est dépassé, un signal est transmis à la centrale et est signalé par une LED jaune sur le tableau de signalisation de l'armoire.

Caractéristiques :

- Plage spectrale : Rayon IR	780 à 1'100 [nm]
Rayon UV	185 à 260 [nm]
- Temps de réponse :	0.1 à 0.4 [sec.]
- Angle de vision	90°
- Tension fonctionnement :	15 [VDC]
- Indice protection :	IP64
- Plage de température :	-20° à +60°

Fourniture :

- 1 Bouteille de gaz CO₂ haute pression et 1 Système de pesage,
- 3 Détecteurs infrarouge autonettoyant
- 1 Unité de déclenchement
- 1 Jeu de tuyauteries haute pression de raccordement
- 1 Centrale de contrôle avec raccordements aux filtres, robots, pistolets et convoyeur.



Centrale de pesage et électrovanne CO₂



PARTIE 6 - MONTAGE, MISE EN SERVICE, FORMATION - CLÉ EN MAIN PAR CABINE

Pos.6.1 Nous assurons, forfaitairement, le montage et la mise en service de l'installation complète.

Le temps que nous estimons nécessaire est de :

- 2 semaines de montage
- 3^{ème} semaine démarrage et début de la formation

Pour la mise en place des grands éléments (cabine, cyclone, filtre) **le client** met à disposition, le matériel de manutention (p.ex. chariot élévateur 2,5 tonnes avec fourches allongées) et le conducteur autorisé à son utilisation.

Le client met à disposition, pendant toute la durée du chantier, une nacelle télescopique élévatrice nécessaire pour assurer le montage en respectant toutes les règles de sécurité.

Si nos techniciens se trouvent arrêtés dans leur travail, soit pour cas de force majeure, soit pour toute autre cause indépendante de notre volonté ou celle de nos employés, le planning de réalisation pourra être décalé d'autant, le salaire de ceux-ci, leurs frais de séjour, leurs nouveaux voyages éventuels, et, généralement toutes leurs dépenses supplémentaires, seront à la charge de l'acheteur.

Gema fournira tous les câbles et les chemins de câbles nécessaires à l'installation.

Le client fournira, installera et connectera toutes les tuyauteries pneumatiques jusqu'aux 8 différents points d'arrivées et les 2 points électriques comme demandé par Gema.

Pos.6.2 **Formation, assistance au démarrage :**

La mise en service complète, les essais de fonctionnement, ainsi que la formation du personnel seront assurés par le responsable de la mise en service de Gema.

La formation a pour objectif, en ce qui concerne la programmation des réglages de pulvérisation poudre, d'assurer l'élaboration de 5 programmes avec le responsable de chaîne afin que ce dernier puisse ultérieurement compléter le besoin en programmes et d'en assurer les améliorations.

Durée :

2 jours ouvrés pour la formation théorique et pratique 3 jours d'assistance à la production au total (complément si nécessaire avec avenant à la commande € 960 HT. / Jour de présence / 8 H.).

NOTA : La formation est incluse dans nos prix. Elle peut faire l'objet d'une facturation séparée.

PARTIE 7 - TRANSPORT, EMBALLAGE, ASSURANCE PAR CABINE

Pos.7.1

DDP marchandise mise à votre disposition à l'adresse de votre usine dans le pays d'importation : CHATELLERAULT (86), sans déchargement ni transport des pièces jusqu'à l'endroit du montage.
Emballage routier et assurance transport compris.



PARTIE 8 – OPTIONS PAR CABINE

Opt. A	1	LOCATION DES MOYENS DE MANUTENTION PAR CABINE
--------	---	---

Pour la mise en place des grands éléments (cabine, cyclone, filtre) et pour toute la durée du chantier, **Gema prend en charge la location** du matériel de manutention (p.ex. chariot élévateur 2,5 tonnes avec fourches allongées), d'une nacelle télescopique élévatrice nécessaire pour assurer le montage en respectant toutes les règles de sécurité et prévoit le conducteur autorisé à leur utilisation.

Gema se charge du déchargement, du transport des pièces à l'intérieur de l'installation et jusqu'à l'endroit du montage. De ce fait, la livraison s'effectuera le lundi de la première semaine de montage de l'installation.



RÉCAPITULATIF ET PRIX - Offre N° GFR-OF-2015-00054 5

CABINE MAGIC COMPACT EQUIFLOW BA04 MULTI-TEINTES

<u>Partie 1</u>	Pos.1.1 - 1.7	1	Unité électrostatique, type A2-12 pistolets
<u>Partie 2</u>	Pos.2.1 - 2.3	2	Robots à balayage, type ZA 07/13 et 2 tables horizontales XT 10
<u>Partie 3</u>	Pos.3.1 - 3.5	1	Cabine de poudrage, type MAGIC Compact EquiFlow mono-cyclone, filtre final à cartouches 20'000 m³/h et centrale de poudrage OptiCenter
<u>Partie 4</u>	Pos.4.1 - 4.2	1	Armoire de contrôle ICS avec Ecran tactile
<u>Partie 5</u>	Pos.5.1	1	Système protection d'incendie CO ₂
<u>Partie 6</u>	Pos.6.1 - 6.2	Montage, mise en service et formation – Clefs en main	
<u>Partie 7</u>	Pos.7.1	Emballage, Transport DDP, Assurances	

Prix total Parties 1 – 7 pour une cabine

220'000 € net

Pas de TVA à imputer

Prix total pour 2 cabines hors options

440'000 € net

Pas de TVA à imputer

Les pièces détachées définies dans le tableau en annexe 4 pour un montant d'environ 6'000 € sont intégrées à ce prix total de 440'000 €.

Ces conditions ne sont valables qu'avec une commande de la part de la Sté ARI avant fin janvier 2016 d'une cabine automatique de poudrage suivant l'offre N°GFR-OF-2015-00167 4.



Options par cabine :

Opt.A 1 Location moyens de manutention par cabine **3'900 € HT**

Nota :

- A) Les montants des options repris dans cette offre, s'entendent par cabine commandée, montage et mise en service groupés avec l'ensemble des 2 cabines.
- B) Cette offre est réalisée sur la base de la norme NF EN 12981 (nouvelle norme Européenne Sept. 2005) mais certains inspecteurs de la CARSAT peuvent avoir d'autres exigences auxquelles nous pouvons satisfaire après avoir eu connaissance de leurs souhaits préalablement
- C) L'offre est basée sur la fourniture des composants qui sont du catalogue Gema de fabrication. Tout autre souhait pouvant être étudié et pouvant donner lieu à une éventuelle plus-value.

Photos non contractuelles

PRIX :

Tous les prix s'entendent hors taxes. Durée de validité de l'offre: 4 mois.

COMMANDE :

Veillez libeller votre **bon de commande en HT** au nom de : **Gema Europe Srl Via C. Goldoni, 29 20090 Trezzano sul Naviglio – Milan - ITALIE**, et la faire parvenir par courrier à Gema France – ZA les Plaines rue du Commerce – 26320 ST MARCEL LES VALENCE ou par fax au 04 75 57 03 22.

DÉLAI DE LIVRAISON :

Environ 3-4 mois de la date de commande et clarification des détails techniques (suivant période de montage souhaitée).

GARANTIE :

Le matériel de fourniture Gema est garanti pour **24 mois**, pour production à 2 équipes.

Commencement de la garantie à partir la mise en service de l'équipement ; La garantie est seulement accordée à condition que l'installation travaille uniquement avec des pièces de rechange originales Gema Switzerland GmbH.

L'usage veut que les producteurs du matériel assurent pendant 10 ans le dépannage et l'entretien d'un matériel après son arrêt de commercialisation.

Ne sont pas couverts par la garantie :

- les pièces normales d'usure (toiles filtrantes, joints, manchettes, etc...)
- les dommages imputables à la corrosion et à l'abrasion des surfaces de l'appareil en contact avec le produit

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ:

Toutes les marchandises livrées restent la propriété de Gema Europe Srl jusqu'au paiement intégral de toutes les sommes dues conformément au contrat. Nos conditions générales de vente sont applicables.

CONDITIONS DE PAIEMENT :

- * 30 % à la commande par virement bancaire
- * 40 % à la livraison par virement à 60 jours date d'émission de facture
- * 30 % dès la fin du montage par virement à 60 jours date d'émission de facture



NE FONT PAS PARTIE DE NOTRE FOURNITURE :

- Tous les travaux de génie civil tels que : massifs, fosses, scellements, percements, caniveaux.
- La ligne d'amenée du courant électrique avec terre réglementaire et protection en-tête par coffret interrupteur fusibles HPC à notre poste de commande ICS et coffret du moto-ventilateur. (protection courbe lente préconisée)
- Les amenées d'air comprimé avec robinet d'isolement cadenassable aux endroits nécessaires.
- Le déchargement, le transport de pièces à l'intérieur de l'installation et jusqu'à l'endroit du montage.
- Les engins de manutention pour le déchargement et la nacelle à bras télescopique nécessaire au montage des installations. Les engins doivent être en conformité avec la législation du travail, équipés des systèmes de sécurité nécessaires et être à jour des contrôles obligatoires.
- Les cheminées d'extraction d'air, événements d'explosions des filtres, suivant avis de la CARSAT.
- Les ouvertures nécessaires dans le toit pour les cheminées, renforcement du toit si nécessaire pour supporter le poids des cheminées.
- Clapet hiver / été si nécessaire
- Les potences pour la suspension du convoyeur dans la zone des cabines
- Les balancelles et crochet de suspension des pièces à peindre.
- Cuve air comprimé tampon, sécheur et déshuileur d'air (si nécessaire).
- L'élimination du matériel de déchet éventuel (emballage, etc.).
- La poudre nécessaire à la mise en service.
- La réception par un organisme agréé (APAVE, Norisko.....)
- Les plateformes d'accès fixes ou élévatrices des postes manuels.
- Communication entre le système de supervision et Gema autre que défini dans le devis.
- L'amenée de la ligne Ethernet directe à l'écran tactile
- Chariot pour la manutention des bacs à poudre (200 L.) si nécessaire
- Grillage de protection autour des robots (selon Option)
- La fourniture et passage de câble de liaison entre notre armoire et celle du convoyeur
- La poche du big bag pour la poudre perdue
- Et d'une façon générale, tout ce qui n'est pas explicitement décrit dans le présent devis.

RESERVES SUR RECYCLAGE POUVRE :

Le recyclage pour certains types de poudre à effets texturées, métalliques ou de décoration, ainsi que la non pollution lors de l'application sont conditionnés à la miscibilité des poudres entre elles et par la qualité de finition recherchée. Une étude spécifique et une validation doivent être entreprises avec le ou les fabricants de poudre concernés.

NOTE RELATIVE AU DROIT DE REPRODUCTION SUIVANT DIN 34 :

La transmission ou reproduction des documents remis, l'utilisation et la communication de leur contenu sont interdites, sauf autorisation expresse. Tout manquement à cette règle expose le contrevenant au versement des dommages et intérêts. Nous réservons tous nos droits en ce qui concerne la délivrance d'un brevet d'invention ou l'enregistrement d'un modèle déposé.

NOTE RELATIVE AUX ÉMISSIONS SONORES :

Bruits externes :

- Dans le niveau de pression acoustique, aucune influence de bruits externes (par ex. niveau acoustique de base) de l'environnement du lieu d'exploitation ni aucune répercussion de la salle (par ex. réflexion des murs) ne sont pris en compte.
- Les influences externes ne sont pas connues en général et n'ont donc pas été prises en compte lors de la conception des installations de filtration.
- Sur le lieu d'implantation, des niveaux de pression acoustique, peuvent apparaître en raison de conditions désavantageuses, comme par ex. de petites salles ou cloisons "réverbérantes".
- Sous certaines conditions, il est possible que des mesures du domaine de la technique acoustique doivent être prises sur le lieu d'implantation et/ou qu'il soit prescrit de porter une protection acoustique.



DOCUMENTS ET NORMES APPLICABLES :

- schéma d'implantation
- Les notices d'emploi en français
- Schémas électriques et pneumatiques

L'ensemble en 1 exemplaire papier + CDROM

EN 50177 : Installations automatiques de projection de poudre organique

EN 50053-2 : Règles de sélection, d'installation et d'utilisation des équipements manuels de projection de poudre organique

EN 12981 : cabines d'application par projection de peinture en poudre organique – exigences de sécurité

Directives Européennes ATEX 94/9/CE

Directives Machine 2006/42/CE

CONCLUSIONS FINALES :

Nos conditions générales de vente, livraison et montage pour installations Gema s'appliquent. Nous nous réservons le droit d'apporter des modifications à l'installation, à condition toutefois que celles-ci n'affectent pas l'utilisation pratique, le rendement et la sécurité de fonctionnement.

Veillez agréer, cher Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Gema France

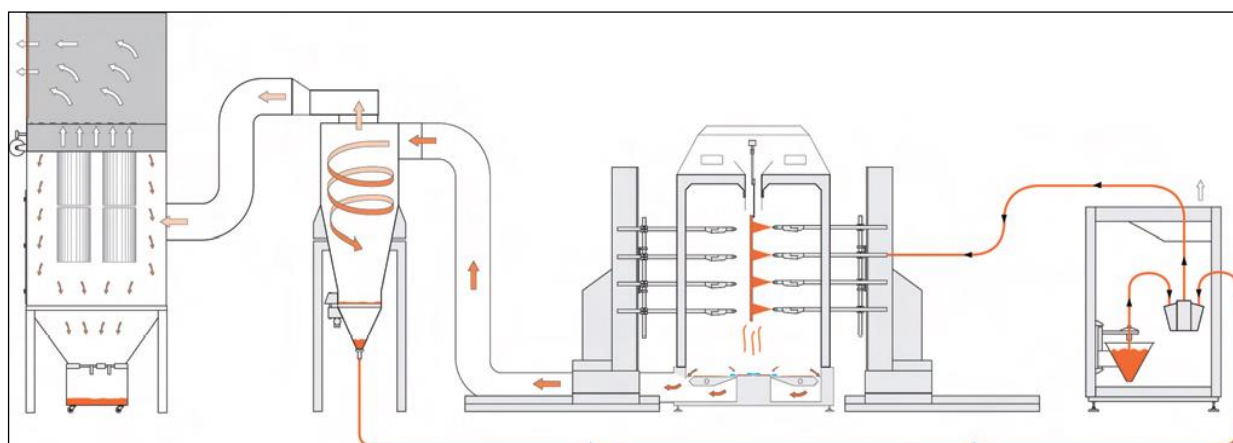
Pascal ANDRAUD
Responsable Systèmes Gema France

Christophe LIVET
Responsable Gema *France*



ANNEXE 1 : MODE DE FONCTIONNEMENT

Avec une centrale OPTICENTER



ANNEXE 2 : PLAN DE FORMATION INSTALLATION DE POUDRAGE AUTOMATIQUE

A – FORMATION HORS PRODUCTION UTILISATEURS ET MAINTENANCE

- a) Explications théoriques
 - Principe de fonctionnement de l'installation
 - Réglages des équipements
 - Réglages 1er niveau automate CM – Lecture et interprétation des messages
 - Maintenance 1er niveau

B – FORMATION HORS PRODUCTION SERVICE MAINTENANCE

- a) Tableau des contrôles préventifs
 - Quotidiens
 - Hebdomadaires
 - Mensuels – trimestriels – annuels
- b) Informations sur pupitre
 - programme
 - messages
- c) Informations techniques sur les éléments composant l'installation
 - Fonctionnement des composants
 - réglages
 - dépannage – entretien
 - schémas électriques et pneumatiques
 - points particuliers pour le dépannage

C – FORMATION A L'UTILISATION EN PRODUCTION UTILISATEURS

- a) Explication pratiques et assistance à la montée en production
- b) Réglage des paramètres de pulvérisation
- c) Réglage des pistolets manuels et application
- d) Interprétations des messages d'alerte sur pupitre opérateur

LA FORMATION :

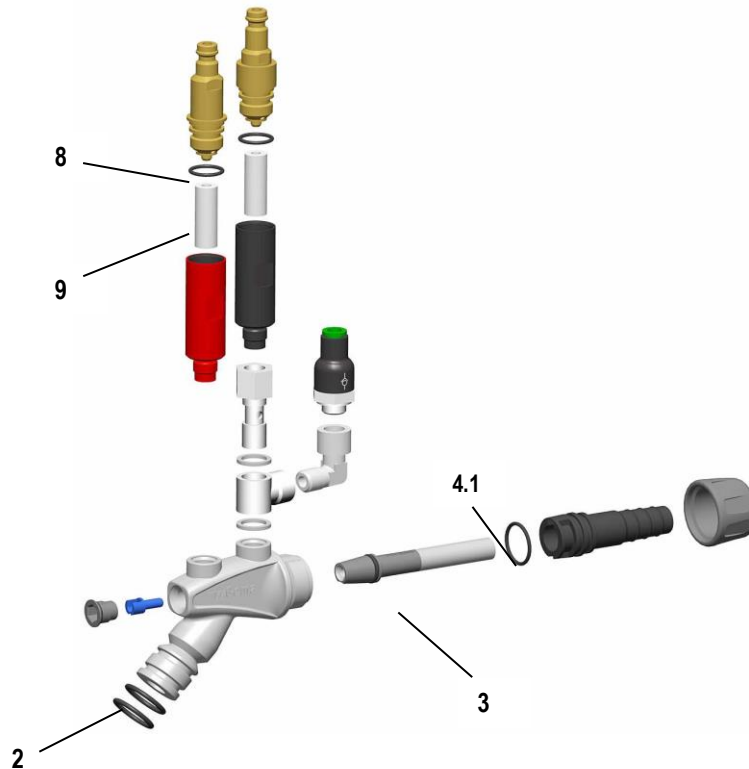
- a) Objectifs pédagogiques : rendre les utilisateurs de l'installation de poudrage parfaitement autonomes tant à l'utilisation (poudrage – programmes nouveaux - ...) qu'à la maintenance (quotidienne, hebdomadaire, mensuelle, petites pannes) pour une optimisation maximum de l'outil industriel
- b) Méthodes et moyens techniques d'encadrement : Tous supports papier nécessaires pour la formation théorique (+notes personnelles) et tests en réel sur l'installation pour la partie pratique
- c) Sanction de la formation : Une attestation de formation individuelle sera remise en fin de cession.
- d) Public visé : tous les personnels amenés à intervenir sur l'installation de poudrage (peintre – service entretien – service réparation selon organisation interne de l'entreprise utilisatrice)



ANNEXE 3 : PRIX DES PIÈCES DÉTACHÉES COURANTES (année 2016)

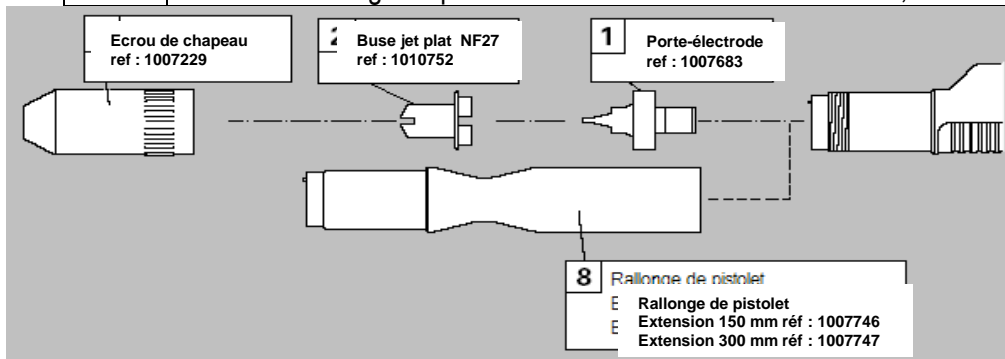
POMPE IG06

3	USURE FREQUENTE 1006485 – P. UNIT : 11.00 € HT
4.1	USURE FAIBLE 205141 – P. UNIT : 1.20 € HT
8	USURE FAIBLE 1000532 – P. UNIT : 1.50 € HT
9	USURE FAIBLE 1003698 – P. UNIT : 19.40 € HT



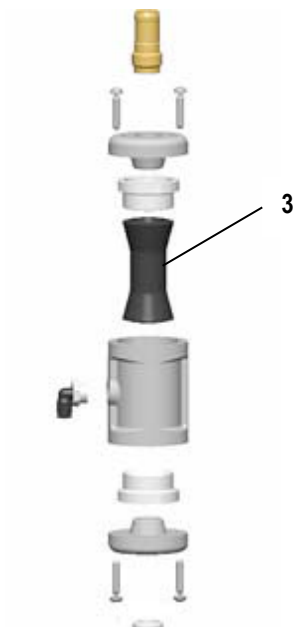
PISTOLET GA03

1	USURE MOYENNE 1007683 – P. UNIT : 28.70 € HT
2	USURE MOYENNE 1010752 – P. UNIT : 23.30 € HT
3	Pistolet manuel GM03 seul 1008070 – P. UNIT : 2'332,7 € HT
4	Tuyau poudre Snake cour. 60 m 105139 – P. UNIT : 480 € HT
5	Câble CPL long 6 m pistolet GM03 1007964 – P. UNIT : 310,5 € HT



POMPE PP06

3	USURE FAIBLE – 1006256 P. UNIT : 96.80 € HT
---	---



ANNEXE 4 : PIÈCES DÉTACHÉES FOURNIES LORS DE L'INSTALLATION

DESIGNATION	S/Ens	Réf	Prix unitaire	QTE	PRIX TOTAL NET HT €
Pistolets Optigun GA03	Optigun				
Buse jet plat standard NF27 pour Optigun GA03	Optigun				
<i>Estimation périodicité de changement 12 semaines</i>					
<i>Buses à jet plat NF 27 D18 / 100 pces</i>	Optigun	1010752	23,30	24	559,20 €
Porte électrode pour Optigun	Optigun				
<i>Estimation périodicité de changement 6 semaines</i>					
<i>Porte électrode / 100 pces</i>	Optigun	1007683	28,70	24	689 €
Injecteurs à poudre IG06					
Venturi Téflon	OC				
<i>Estimation périodicité de changement 3 semaines</i>					
<i>Venturi Téflon / 200 pces</i>	OC	1006485	11,00	60	660 €
Elément de filtration - Ø 9/4x27 mm	OC	1003698	19,40	12	233 €
PP06					
KIT ENTRETIEN POMPE PP06	OC	1006267	845,10	1	845 €

TOTAL 2 986 €

Les prix ci-dessus peuvent être réajustés à tout moment.

Nos prix s'entendent DDP XXXXXXX pour toute livraison de commande complète et hors express en France métropolitaine et sont valables jusqu'au 31 décembre 2016.



ANNEXE 5 : RÉSEAU SAV GEMA France

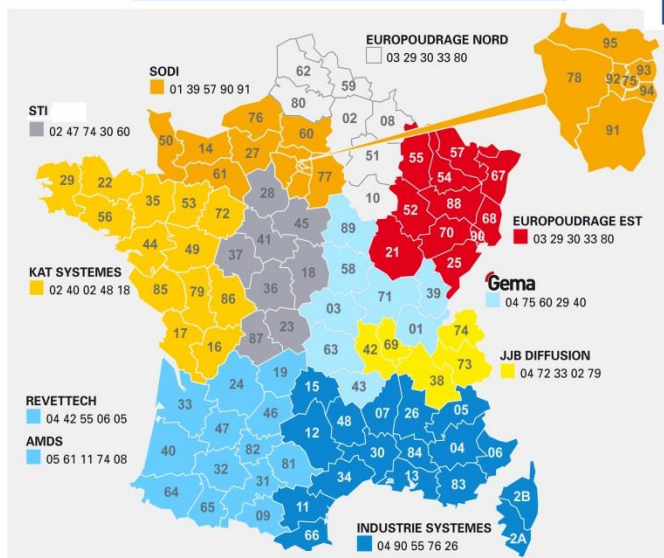
Gema, des équipements performants... mais pas seulement !

Pour Gema, la relation commerciale ne s'arrête pas à la livraison d'un équipement, elle entre alors dans une deuxième phase de confiance du partenariat client/fournisseur : **le SAV**.

Dès son équipement livré, une société est en droit de souhaiter un service après-vente à la hauteur des exigences qui ont guidé son choix d'investissement.

Avec Gema, qu'il s'agisse d'un équipement manuel ou automatique, **l'utilisateur final peut compter sur le soutien technique de :**

1. SON DISTRIBUTEUR REGIONAL



2. SON RESPONSABLE SAV/MONTAGE



3. LA LIGNE D'URGENCE

04.75.60.29.49



Créée pour le cas où vous n'auriez pu joindre votre distributeur ou votre responsable SAV Gema, elle est **ouverte du lundi au vendredi de 7h45 à 17h00**. Votre correspondant notera votre demande et recherchera immédiatement le meilleur interlocuteur possible, en adéquation avec le problème rencontré, afin que celui-ci vous recontacte très rapidement.

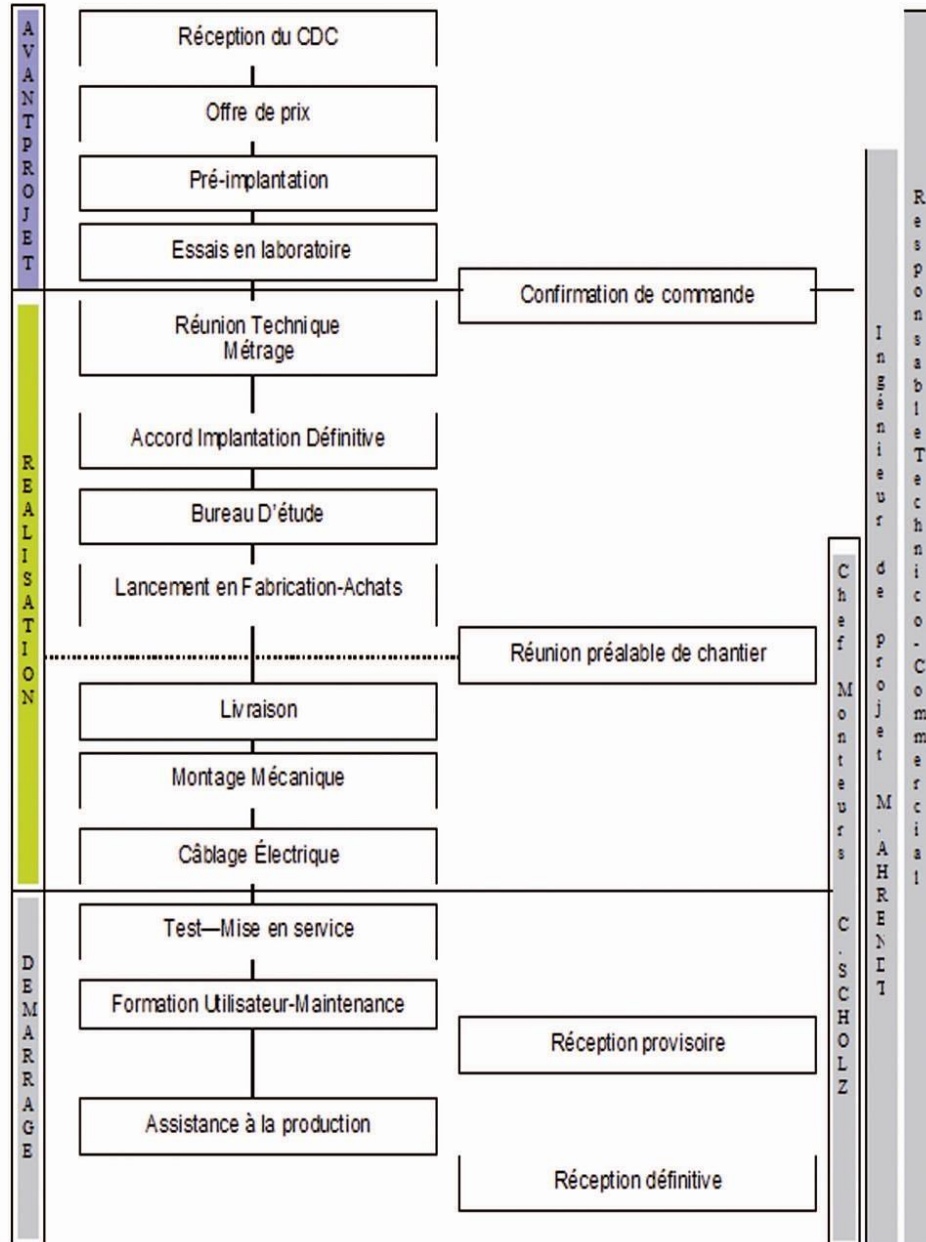
En dehors de ces horaires, vous pourrez enregistrer un message, celui-ci sera pris en compte dès la réouverture de la ligne



Gema Europe Srl – Organisation France
ZA LES PLAINES – RUE DU COMMERCE
26320 SAINT MARCEL LES VALENCE
Tél : 04 75 60 29 40
Mail : info.france@gema.eu.com

ANNEXE 6 :

SYNOPTIQUE DE DEROULEMENT DE PROJET



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les Conditions générales de vente constituent un accord passé entre le client et Gema Europe Srl dont elles font partie intégrante. La précédente proposition fait partie intégrante du présent contrat. Étant signées ou tamponnées par les parties, les annexes font elles aussi partie intégrante du présent contrat. Aucune modification ne peut être apportée à ces annexes si ce n'est que par acte signé par les deux parties.

1. Description de la fourniture

La documentation commerciale fournie à l'acheteur, en annexe au présent document ou séparément, et contenant, à titre d'exemple, des illustrations, des dessins, des dépliants, des articles et/ou des publications, a exclusivement une valeur d'information et ne saurait en aucun cas constituer une garantie des caractéristiques effectives, des configurations ou des performances des produits objet du contrat de fourniture. Le seul document valable aux fins de la description de la fourniture et de ses caractéristiques est la confirmation de commande la plus récente signée par Gema Europe Srl et par l'acheteur. Gema Europe Srl se réserve par ailleurs la faculté d'apporter à ses produits toute modification justifiée par la recherche d'une amélioration technique.

2. Paiement

L'acheteur devra effectuer le paiement à Gema Europe Srl dans le respect des délais de paiement convenus, sans appliquer aucune déduction au titre de remise, frais, taxes, etc. Toute modification de ces délais devra être convenue par les parties par écrit. En cas de retard de paiement, le montant sera majoré des intérêts de retard calculés comme prévu par les dispositions légales en vigueur. Dans le cas où l'acheteur ne s'acquitterait pas du paiement, Gema Europe Srl se réserve la faculté de suspendre les livraisons d'autres commandes ou d'annuler ces mêmes commandes. En aucun cas et pour aucune raison, l'acheteur ne peut différer les paiements au-delà des échéances convenues, y compris en cas de retard de livraison des machines ou de montage de celles-ci voire de contestations de quelque nature que ce soit. Le paiement doit être effectué y compris dans le cas où certains éléments secondaires seraient manquants dans la fourniture sans que cela ne compromette la possibilité d'utiliser les machines.

3. Livraison et facturation

Dans la mesure du possible, Gema Europe Srl livrera tous les produits du contrat en une seule fois. L'acheteur s'engage néanmoins à accepter des livraisons partielles, pour lesquelles Gema Europe Srl est autorisé à émettre les factures partielles correspondantes. Les délais de livraison sont calculés à partir de la date à laquelle : le contrat a été signé, les garanties/paiements à la commande ont été fourn(i)e(s)/effectué(e)s et toutes les spécifications techniques ont été fournies. Dans le cas où les délais de paiement ne seraient pas respectés pour des raisons imputables à Gema Europe Srl, l'acheteur accordera un délai supplémentaire d'au moins un mois. Dans le cas où la livraison n'interviendrait pas avant le terme de ce délai supplémentaire, l'acheteur a la faculté de résilier le contrat. En aucun cas, Gema Europe Srl ne saurait accorder un dédommagement au titre des préjudices que pourrait causer un retard de livraison voire une livraison non effectuée. La facturation interviendra à la livraison des machines. La livraison s'entend convenue comme devant être effectuée au siège de Gema Europe Srl et ateliers limitrophes, et elle est considérée comme effectuée dès l'instant où la marchandise est remise à l'acheteur ou au transporteur, quand bien même le contrat de vente inclurait l'installation ou le transport serait organisé et géré par Gema Europe Srl. Toutefois, dans le cas où la marchandise, bien que prête, ne serait pas prise en charge par le client/transporteur pour une raison indépendante de la volonté de Gema Europe Srl, la livraison s'entend effectuée à tous effets dès l'instant où l'avis informant que la marchandise est prête est émis. Dans ce cas, Gema Europe Srl a la faculté d'entreposer la marchandise aux frais et aux risques de l'acheteur et d'émettre la facture correspondante.

4. Modifications

Dans le cas où le Client entendrait apporter des modifications aux produits objet du présent accord, en ajoutant un élément, en en éliminant ou en en modifiant une partie, il est tenu d'en adresser la demande à Gema Europe Srl. Gema Europe Srl n'est en aucun cas tenu d'accepter ces demandes de modification à moins que le Client ne s'acquitte d'une somme supplémentaire, après accord convenu entre les parties, et accepte un allongement des délais prévus par le contrat, lui aussi convenu entre les parties et compatible avec les modifications à apporter.

5. Transport et assurance

Sauf autre accord écrit, la marchandise est transportée aux frais de l'acheteur. La marchandise est dans tous les cas transportée aux risques de l'acheteur, quand bien même serait-elle vendue en port payé et/ou quand bien même le contrat de vente inclurait l'installation, ou encore dans le cas où le transport serait organisé et géré par Gema Europe Srl. Une éventuelle assurance couvrant les risques de dommages occasionnés pendant le transport est à la charge de l'acheteur, auquel incombe dans ce cas les formalités nécessaires. Par ailleurs, dans le cas où Gema Europe Srl s'acquitterait directement des formalités nécessaires aux fins de cette assurance, cette dernière est établie en faveur, aux frais et aux risques de l'acheteur. Dans le cas où la marchandise serait endommagée ou ne serait pas conforme aux quantités indiquées dans les documents de transport, l'acheteur doit annoter ces anomalies sur ces mêmes documents et en informer immédiatement le transporteur et Gema Europe Srl ; toutes les communications transmises passé un délai de 24 heures après la livraison ne seront pas prises en compte.

6. Installation et contrôle technique

Sauf autre accord écrit, l'installation, le montage, la mise en marche et le contrôle technique des machines sont exclus du contrat. Dans le cas où il serait prévu dans le contrat que le personnel fourni par Gema Europe Srl prenne part à ces opérations, le contrat indiquera la durée prévue pour leur exécution. Dans le cas où la durée effective de ces opérations dépasserait celle prévue, l'acheteur paiera pour chaque journée supplémentaire et pour chacun des techniciens mis à sa disposition, les sommes dues à ce titre sur la base des tarifs standard de Gema Europe Srl. Par ailleurs, y compris dans le cas où Gema Europe Srl fournirait les services de son propre personnel pour l'exécution ou pour la supervision des opérations, Gema Europe Srl n'assume aucune responsabilité en cas de dommages, d'accidents, de blessures ou autres. Dans le cas où, pour des causes non imputables à Gema Europe Srl, il ne s'avérerait pas possible d'effectuer le contrôle technique dans un délai de 30 jours à compter de la livraison des machines, aux fins des échéances du contrat, le contrôle technique sera considéré comme effectué et positif.

7. Garantie

La garantie est d'une durée de 12 mois à compter de la date de mise en marche, et dans tous les cas court au plus tard 3 mois après avis de marchandise prête ou après la livraison des machines, quand bien la mise en service n'aurait pas été effectuée, pour quelque raison que ce soit. La garantie des pièces changées prend fin à l'échéance de la garantie de l'objet principal. Le terme de la garantie est unique et ne peut être modifié au regard de réparations effectuées pendant la durée de validité de cette même garantie. La durée de la garantie est calculée sur la base d'un fonctionnement des machines sur 1 poste de travail par jour. La durée de garantie sera diminuée de moitié en cas de fonctionnement sur 2 ou 3 postes de travail par jour. Le transport des pièces changées sous garantie s'effectue aux frais et aux risques de l'utilisateur. La garantie ne couvre pas : les dommages causés par la négligence ou par le mauvais entretien de la part de l'utilisateur, par l'utilisation de pièces détachées non d'origine, par des modifications indues et/ou par une utilisation impropre ;

- les pièces sujettes à usure ;
- la non-conformité du fonctionnement aux résultats escomptés, sauf dans le cas où auraient été effectués des tests spécifiques d'application en laboratoire ;
- les éventuels dommages causés directement ou indirectement par des défauts de fonctionnement.

8. Sécurité

L'utilisateur doit s'assurer que le personnel chargé de l'installation, de l'utilisation, de l'entretien, du nettoyage et de toute autre opération à effectuer sur la machine est qualifié à cet effet et qu'il connaît et respecte les règlements en matière de sécurité sur le lieu de travail, de prévention des accidents et de protection de l'environnement. Avant d'effectuer toute opération sur les cabines et sur les appareils objet de la fourniture, le personnel doit avoir lu et compris tous les fascicules du manuel d'utilisation et d'entretien, et en particulier le fascicule intitulé "Consignes de sécurité" ; aussi, aucune opération ne devra être effectuée sur l'installation avant d'avoir lu et compris la documentation technique fournie par Gema Europe Srl. En cas de perte de la documentation susmentionnée ou dans le cas où elle ne serait pas remise conjointement aux machines, l'utilisateur doit en demander immédiatement un exemplaire à Gema Europe Srl.

9. Utilisation des documents fournis et propriété intellectuelle

Les destinataires des documents fournis par Gema Europe Srl tels que les manuels d'utilisation et d'entretien, les fiches techniques, les dessins techniques et autres plans ou schémas, sont autorisés à les utiliser exclusivement à des fins internes et/ou pour s'acquitter d'obligations prévues par les normes en vigueur. Aussi, aucun document ne devra être utilisé à des fins autres ni remis à des tiers sans l'autorisation préalable écrite de Gema Europe Srl à la propriété intellectuelle de la documentation fournie. Gema Europe Srl est déchargé de toute responsabilité envers des tiers qui utiliseraient ces documents ou leur contenu. Le Client autorise dès à présent Gema Europe Srl à l'insérer comme référence dans ses présentations ou autres supports promotionnels.

10. Responsabilités

Gema Europe Srl ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable envers l'acheteur ni envers des tiers au regard de dommages, de coûts de toute nature ou de préjudices indirects (y compris les préjudices économiques, les pertes de production, de profits et autres pertes assimilées) dérivant de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser les machines objet du contrat, y compris dans le cas où Gema Europe Srl aurait été informé de la survenue potentielle de ces dommages ou coûts. La responsabilité Gema Europe Srl en vertu d'un contrat de vente, que ce soit dans le cas de préjudices contractuels, dans le cas de préjudices extracontractuels ou de toute autre nature, se limite à un dixième de la somme payée par l'acheteur au titre du contrat. Par ailleurs, Gema Europe Srl décline toute responsabilité en cas de préjudices causés à des personnes et/ou à des biens matériels par toute modification et installation de pièces ou éléments non expressément approuvés par Gema Europe Srl ; pareillement, Gema Europe Srl décline toute responsabilité dans le cas où l'utilisateur ou l'opérateur de la machine utiliserait des pièces détachées non d'origine.

11. Compatibilité avec les produits utilisés

Les appareillages et les cabines d'application de poudre, à système électrostatique, peuvent être utilisés avec la plupart des peintures en poudre actuellement produites ; pour certains types de produits (par exemple : PTF, peinture émaillée, etc.), il est nécessaire de faire usage de pistolets et d'accessoires spéciaux (charge positive, composants internes en céramique, etc.), aussi, dans ce cas le client doit en informer Gema Europe Srl avant de choisir l'appareillage qu'il entend utiliser. Par ailleurs, dans le commerce, sont disponibles des peintures en poudre contenant des substances susceptibles d'être incompatibles avec d'autres produits en poudre ; aussi, les applications successives de deux peintures en poudre ou plus incompatibles les unes avec les autres induit des situations qui, même si elles ne sont pas dangereuses en termes de sécurité, risquent de compromettre le résultat final de l'application de peinture (contaminations, défauts superficiels, etc.). Il incombe à l'utilisateur de bien tenir compte de ces éventuelles incompatibilités et d'utiliser les appareillages et les cabines de manière optimale ainsi que de procéder au bon entretien pour obtenir la plus haute qualité de peinture. Gema Europe Srl décline toute responsabilité en cas de problèmes dus au non-respect des recommandations ci-dessus et reste dans tous les cas à la disposition du client, à travers son service d'assistance, pour évaluer avec l'utilisateur les situations susceptibles de se présenter.

12. Protections des données personnelles

Conformément à l'article 13 du Décret législatif n°196 du 30/06/03, Gema Europe Srl informe que pour l'instauration et l'exécution des rapports contractuels avec ses clients, il collecte leurs données d'identification et leurs données fiscales, y compris verbalement ou par le biais de tiers, données qualifiées de personnelles aux termes de la loi.

- Les données sont traitées au regard des exigences contractuelles et aux fins des obligations imposées par la loi et par le contrat lui-même ainsi qu'aux fins d'une gestion efficace des rapports commerciaux.
- Les données sont traitées sous forme écrite et/ou sur support magnétique/électronique ou on-line.
- La remise des données nécessaires au regard d'obligations légales et contractuelle est obligatoire ; aussi, le refus de les fournir ou le refus de consentir à leur traitement peut mettre Gema Europe Srl dans l'impossibilité d'exécuter le contrat ; en revanche, la non-remise des données qui ne seraient pas imposées par des obligations légales ou contractuelles sera évaluée au cas par cas par Gema Europe Srl qui se réserve de prendre les décisions opportunes en fonction de l'importance de ces données au regard de la gestion du rapport commercial.
- Outre les communications et diffusions obligatoires aux termes de la loi, les données pourront également être communiquées en Italie et/ou à l'étranger à des fins liées et/ou relatives aux activités de Gema Europe Srl.
- Les données seront traitées pendant toute la durée des rapports contractuels instaurés et par la suite pour s'acquitter des obligations légales ou à des fins commerciales.
- Sur les données fournies, le Client peut exercer les droits prévus par l'article 7 du Décret législatif n°196 du 30/06/03 dans les limites et aux conditions prévues par les articles 8, 9 et 10 de ce même Décret.
- Le titulaire du traitement est Gema Europe Srl.

13. Modèle d'organisation et de gestion

Gema Europe Srl a adopté le modèle d'organisation et de gestion visé dans le Décret législatif 231/2001. Dans le cas où, pendant la durée du contrat, le contractant commettrait des actes qualifiés de délits aux termes du Décret législatif 231/2001, Gema Europe Srl a la faculté de procéder à la résiliation expresse du contrat conformément à l'article 1456 du Code civil après en avoir informé le contractant, et a la faculté d'intenter une action en vue d'obtenir une réparation (conformément à l'article 1223 du Code civil) dans le cas les actes en question causeraient des dommages concrets à Gema Europe Srl ou dans le cas où, par voie de justice, auraient été appliquées des sanctions administratives prévues par les articles 9 et suivants du Décret législatif 231/2001. Le Modèle d'organisation et de gestion conformément au Décret législatif 231/2001 adopté par Gema Europe Srl peut être fourni sur demande adressée par e-mail à l'adresse info.europe@gema.eu.com.